

Grippe A(H1N1)- Mesures au niveau communal

Le 25 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a émis une alerte mondiale au virus Influenza A(H1N1), et a déclaré l'ultime phase 6 d'alerte pandémique le 11 juin dernier. Selon les connaissances actuelles, collectées dans les pays touchés (> 160 pays, état: fin juillet 2009), la maladie causée par ce nouveau virus est comparable à une grippe saisonnière; des différences importantes se dessinent toutefois. Les enfants et les jeunes adultes représentent les tranches d'âge les plus touchées. La majorité des cas sévères et des décès concernent des adultes âgés de 20 à 60 ans, en particulier des femmes enceintes et des personnes atteintes de maladies chroniques. La population n'étant pas immunisée, il faut s'attendre à cinq fois plus de cas (et donc à davantage de complications) qu'en cas de grippe saisonnière. Il a ainsi été évoqué que 400,000 personnes risquent d'être atteintes en Suisse en septembre et jusqu'à 2 millions de personnes par la suite, raison pour laquelle il faut continuer à se préparer à une telle éventualité.

Les perturbations socio-économiques peuvent être importantes et amplifiées par l'étroite interdépendance à laquelle on assiste aujourd'hui en matière d'échanges commerciaux. Elles risquent d'atteindre un pic lorsque l'absentéisme entravera le fonctionnement des services essentiels - eau, gaz, électricité, transports, communications et levée des ordures.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré des directives à suivre en cas de pandémie et le canton de Vaud a également élaboré son plan. Il n'est donc pas évident pour tout le monde de se retrouver dans les directives fédérales et cantonales et encore moins communales.

Sans vouloir céder à la panique mais vu l'importance de la situation actuelle je me permets donc de poser quelques questions à la Municipalité concernant la gestion de la pandémie sur le plan communal :

1) Est- il prévu de faire des campagnes supplémentaires de prévention au niveau communal (p.ex dans les écoles, distribution de tous-ménages, etc.) ?

2) La santé publique vaudoise a mis à disposition de la population des masques de protection notamment dans les pharmacies et cabinets médicaux. La Ville de Nyon a-t-elle toutefois prévu de distribuer des

masques ou autre matériel de protection à ses collaborateurs afin d'assurer le fonctionnement des tâches vitales du service public, (ex : levée des ordures, voirie, état civil, sécurité etc.) pendant le pic de pandémie ?

3) Les premières doses de vaccins ne seront disponibles qu'à partir d'Octobre . Selon la presse, la Suisse veut acheter 13 millions de doses ce qui devrait largement couvrir la population. Est-il prévu de mener une campagne de vaccination sur le plan communal tout en donnant la priorité aux personnes à risques élevés de complications ?

4) Le canton de Vaud s'est doté de stocks de médicaments antiviraux (Tamiflu). Ces stocks seront-ils distribués uniquement aux hôpitaux et médecins traitants ou aussi aux communes?

5)Le canton de Vaud a évoqué la possibilité de mettre en place des centres spéciaux pour malades en dehors des hôpitaux. Y a t-il déjà des mesures dans le genre prévues à Nyon ?

6) Le médecin cantonal pourrait juger nécessaire mais pas obligatoire la fermeture des écoles. (D'une part , les enfants sont considérés comme un facteur important de transmission du virus mais d'autre part, cela provoquerait des problèmes d'organisation pour les parents qui travaillent la journée.) Quelle sera la position de la Municipalité dans ce cas là?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses précises et immédiates vu la situation de plus en plus urgente à laquelle nous devons faire face,

Braulio Mora
Conseiller communal PS

Tefik Rashiti
Conseiller communal POP